

Projet de gouvernance de la pêche côtière et de l'aquaculture financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce : où en sommes-nous ?

Le dernier numéro (152) de la Lettre d'information sur les pêches a consacré un article au recrutement par la Communauté du Pacifique (CPS) de trois nouveaux agents chargés d'un projet axé sur les priorités en matière de gouvernance de la pêche côtière¹. Financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MEAT), ce projet met l'accent sur le renforcement des structures et des mécanismes de gouvernance, et plus précisément la législation, la stratégie et les dispositifs de suivi, contrôle, surveillance (SCS) et police des pêches, qui restent insuffisants dans la pêche côtière et l'aquaculture.

Six mois après le lancement de ce projet, voici venu le moment de faire le point sur ce que les trois agents en question, Jason Raubani, Ariella D'Andrea et Ian Freeman, ont réalisé et découvert, ainsi que sur l'orientation du travail de l'équipe.

Les membres de l'équipe se sont rendus aux Fidji, à Kiribati, aux Îles Marshall, en Polynésie française, au Samoa, aux Samoa américaines, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu. Leur travail a varié dans chacun de ces pays, mais des conclusions générales ont tout de même pu être retirées ; elles sont présentées ci-après.

Ariella D'Andrea indique que les pays qu'elle a visités possèdent généralement une législation relative à la pêche, mais qu'elle est souvent obsolète, ou qu'il lui manque des sections importantes pour les exigences actuelles en matière de pêche côtière et d'aquaculture. Par exemple, la réglementation de certains États définit des tailles minimales pour les espèces et restreint l'utilisation de certains engins de pêche, mais ces mesures sont loin d'être généralisées. Il arrive également qu'une nouvelle loi sur la pêche ait été adoptée récemment, mais que les décrets d'application n'aient pas encore été votés ou actualisés. Enfin, dans certains cas, les dispositions relatives à l'application de la loi doivent être renforcées. Par exemple, les sanctions sont parfois trop légères, ou difficiles à appliquer à la pêche côtière, tandis que les pouvoirs de la police des pêches ne sont pas toujours clairement définis.

Depuis le lancement du projet, Ariella D'Andrea a aidé Kiribati, la Polynésie française, le Samoa, les Samoa américaines et les Tonga à renforcer leur législation en matière de pêche côtière. D'une manière générale, les demandes portent soit sur le remaniement des lois sur la pêche côtière et l'aquaculture, soit sur l'élaboration de règlements spécifiques, par exemple sur l'exploitation des holothuries. En septembre dernier, Ariella a accueilli un agent du ministère tongien des Pêches pendant deux semaines, afin de travailler à l'amélioration et à la mise à jour de la législation de ce pays en matière de pêche côtière.

Jason Raubani, quant à lui, a apporté un soutien actif à l'élaboration de plans et de politiques de gestion aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu. Il relève lui aussi que de nombreux pays disposent de tels plans et politiques de gestion de la pêche côtière et de l'aquaculture, mais que ceux-ci sont souvent obsolètes et

peu utilisés pour la gestion quotidienne des ressources halieutiques côtières.

Dans le cadre du renforcement des capacités des pays participants, qui constitue l'un des objectifs de ce projet, Jason Raubani a accueilli quatre stagiaires des Îles Salomon et des Tonga, afin de faire avancer l'examen, l'élaboration et la mise au point de plans de gestion et de développement du secteur aquacole de ces deux États. Au cours de la période de stage de ces quatre agents au siège de la CPS, l'équipe a également appuyé la mise sur pied d'un plan de gestion de l'aquaculture, d'un plan de gestion de la pêche d'appâts aux Îles Salomon, d'un plan de gestion de la pêche sportive ainsi que d'un plan de mise en œuvre du plan de gestion de la pêche d'espèces d'aquariophilie marine récemment adopté par les Tonga.

Ian Freeman note lui aussi que les dispositifs de SCS et police des pêches sont défectueux dans la plupart des pays : les marchés et les négociants de poisson sont parfois inspectés, mais les poursuites pour activités illégales sont très rares. En collaboration avec le ministère néo-zélandais des Industries primaires (MPI), il a élaboré une formation en trois parties sur les systèmes de SCS et police des pêches côtières, dont il a présenté les deux premiers volets à des agents du service des pêches de Vanuatu. Dans le cadre de ces travaux, la CPS et le MPI ont également organisé une série de réunions multipartites avec un consultant privé afin d'analyser les systèmes fidjiens de SCS et police des pêches côtières.

Dernièrement, Ian Freeman a accueilli deux stagiaires de Vanuatu à la CPS, et leur a apporté de l'aide et des conseils pour l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées d'inspection des marchés aux poissons et des négociants, ainsi que d'inspection de sécurité sanitaire des produits de la mer. Ces stagiaires ont également réalisé une série d'affiches d'éducation et de sensibilisation des populations locales à la pêche côtière, indiquant les tailles minimales de capture pour certaines espèces, ainsi que les espèces dont la capture est interdite.

Christopher Arthur est administrateur auxiliaire pour la gestion et les politiques dans le cadre de ce projet. Son travail lui permet aussi de se former à la formulation de politiques dans le domaine de la pêche côtière. Titulaire d'un contrat de douze mois, il épaula l'équipe de la pêche côtière dans l'élaboration de

¹ www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/InfoBull/FishNews_VF/152/FishNews152_06_Freeman_VF.pdf

plusieurs politiques destinées à Kiribati, aux Tonga et à Vanuatu.

Il a également fait partie de l'équipe de l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique, du MPI et de la CPS qui a organisé, à la fin du mois de mai dernier, un atelier de mentorat et d'élaboration de politiques à Auckland pour les États membres de Te Vaka Moana. De plus, dans le cadre d'une collaboration entre la CPS et le MPI, un atelier de formation sur les politiques de pêche s'est déroulé aux Îles Salomon, et un atelier de consultation pour la révision et la mise à jour des plans de gestion de la pêche côtière s'est tenu à Vanuatu.

Dans le cadre de la démarche intégrée visant à faire travailler ensemble les agents des pêches côtières issus de différents programmes de financement, Navneel Singh, auxiliaire au sein de l'équipe chargée des sciences halieutiques côtières, entretient des liens étroits avec l'équipe du programme du MFAT. Il a rejoint la CPS en février 2017, sur un poste financé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce. Il seconde le chargé de recherche halieutique principal, l'ingénieur halieute (pêche côtière) et l'équipe de gestion en participant aux inventaires sous-marins, ainsi qu'à la saisie et à l'analyse des données ; il est néanmoins chargé en premier lieu de rédiger des rapports techniques. À ce jour, il a travaillé aux plans de mise en œuvre de la pêche côtière et de l'aquaculture aux Fidji, réalisé un inventaire sous-marin des holothuries à Pohnpei (États fédérés de Micronésie), ainsi qu'une évaluation sous-marine des poissons à Vanuatu pour le projet RESCUE² et une formation à la création de bases de données pour les enquêtes auprès des pêcheurs et les études de marché à Kiribati. Jusqu'à la fin de son contrat, en février 2018, il travaillera sur des projets à Niue et à Wallis.

Les membres de l'équipe ont un emploi du temps chargé jusqu'à la fin de l'année 2017, avec des visites de terrain prévues à Kiribati, aux Îles Salomon, au Samoa, aux Tonga et à Vanuatu. Toutefois, leurs disponibilités pour 2018 étant encore importantes, n'hésitez pas à contacter l'un d'entre eux si vous souhaitez aborder la question de l'assistance à vos programmes de pêche côtière ou d'aquaculture.



Échantillonnage de poissons sur le marché d'Apia (Samoa). La collecte de données fiables est un élément essentiel d'une gestion efficace de la pêche côtière (crédit photo : A. D'Andrea, CPS)..

Pour plus d'information :

Ariella D'Andrea

Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture, CPS
AriellaD@spc.int

Ian Freeman

Spécialiste du suivi et de la surveillance des pêcheries côtières et de l'aquaculture, CPS
IanF@spc.int

Jason Raubani

Spécialiste des politiques de gestion des pêcheries côtières et de l'aquaculture, CPS
JasonR@spc.int

Christopher Kalnasei Arthur

Auxiliaire océanien chargé de la gestion des ressources halieutiques, CPS
ChristopherA@spc.int

² Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique.